

DEMANDE

Versement du supplément familial de traitement

1ère demande

Révision de ma demande

Renouvellement de ma demande



IDENTIFICATION DE L'AGENT

Nom de naissance

N° de sécurité sociale

Nom d'usage

Fonction exercée

Prénom

Lieu d'affectation

Catégorie

Statut

Adresse

Quotité de travail

N° de téléphone

Adresse mél



INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE

Situation familiale du demandeur **Marié(e)**

Renseignements du conjoint(e)

Nom de famille

Situation professionnelle

Prénom

Adresse

Renseignements concernant l'autre parent s'il n'est pas le conjoint(e) actuel

Nom de famille

Situation professionnelle

Prénom

Adresse

Perçoit-il le supplément familial de traitement au titre des enfants dont il est le parent ? Oui Non

Enfant(s) à charge :

Nom	Date de naissance	Lien de parenté*	Situation de l'enfant (Scolarisé-Etudiant-Apprenti)	L'enfant est-il à votre charge (à votre domicile) Oui/Non/alternée

*adoptif - enfant du conjoint ou du concubin

CHOIX DU BENEFICIAIRE DU SFT
AGENT CONJOINT

Si changement de bénéficiaire, indiquer la date du dernier changement de bénéficiaire

En cas de garde exclusive

Personne bénéficiaire

Nom

N° de SS

Prénom

En cas de garde alternée

Souhait d'un bénéficiaire unique :

Oui Non

Personne bénéficiaire (agent demandeur ou conjoint du demandeur)

Nom

N° de SS

Prénom

Si partage du SFT (couple agents publics), veuillez renseigner le nom et prénom de l'autre parent bénéficiaire

Nom

N° SS

Prénom

Je souhaite que mon SFT soit calculé sur la base du traitement indiciaire de mon ex conjoint(e) :

Oui Non



CIRCUIT DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

1. Déclaration sur l'honneur et signature de l'agent

2. Avis de conformité des services RH

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur que l'ensemble des renseignements indiqués sont exacts. Je m'engage par ailleurs à prévenir l'administration de tout changement intervenant dans ma situation familiale et professionnelle susceptible de modifier mes droits au supplément familial de traitement (SFT), sachant que toute déclaration inexacte, incomplète ou tardive de ma part m'exposerait au remboursement des sommes indûment perçues.

Signature de l'agent



RECUEIL DES VISAS

Partie réservée à l'administration

Nom et prénom de l'agent demandeur

Avis de conformité du service gestionnaire RH

Nom de l'agent du service RH

Date

Timbre et signature du service RH



PRINCIPALES REGLES DE GESTION

Références : loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPE, article 40 ; décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels des 3 fonctions publiques.

Le supplément familial de traitement (SFT) est un complément de rémunération versé à tout agent public qui a au moins 1 enfant de moins de 20 ans à charge au sens des prestations familiales. Pour ouvrir droit aux prestations familiales, un enfant doit être à la charge effective et permanente de l'allocataire (parent, tuteur, etc.). S'il travaille, sa rémunération ne doit pas dépasser 55 % du SMIC.

Si l'agent et son (sa) conjoint(e) sont tous les deux agents publics, le SFT n'est versé qu'à un seul d'entre vous.

Ce choix peut être modifié au terme d'un délai d'un an. Le montant du SFT dépend principalement de l'indice majoré entre l'indice majoré 449 et l'indice majoré 717. Au-delà de l'indice majoré plancher pour le calcul du SFT (449), plus l'indice majoré du parent choisi est élevé, plus le montant du SFT est élevé, dans la limite de l'indice majoré plafond pour le calcul du SFT (717).

En cas de résidence alternée de votre enfant, le supplément familial de traitement (SFT) à un couple d'agent public peut désormais être partagé par moitié entre les 2 parents sur leur demande conjointe. En cas de désaccord, il peut également être partagé à la demande de l'un d'entre eux. Un décret paru au Journal officiel le 11 novembre 2020 précise les modalités de mise en œuvre et de calcul de cette mesure.



PIECES A JOINDRE

Dans tous les cas :

- Document justifiant la situation maritale (certificat de mariage, convention PACS, copie des pages "enfant" du livret de famille, copie du jugement de divorce, preuve de vie commune pour le concubinage)
- Document justifiant la situation de l'enfant (certificat de scolarité ...)

A partir de 2 enfants et plus :

- Attestation CAF des enfants à charge

Votre enfant a entre 16 et 20 ans et est à votre charge :

- Enfant scolarisé ou en poursuite d'études : un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement comme par exemple un certificat de scolarité (Rappel : l'enfant ne doit pas bénéficier d'une aide au logement)
- Enfant en apprentissage ou en formation professionnelle : une copie du contrat d'apprentissage ou une attestation de l'organisme de formation professionnelle
- Enfant salarié(e) ou au chômage : une copie du bulletin de paye ou un avis de paiement du Pôle Emploi (Rappel : la rémunération de votre enfant doit être inférieure à 55% du SMIC)
- Enfant sans activité : déclaration sur l'honneur que l'enfant n'exerce aucune activité En cas de demande de versement du SFT au conjoint

Document justifiant la situation professionnelle du conjoint(e) ou de l'ex-conjoint(e) :

- Attestation de non perception du SFT établi par l'employeur du conjoint(e) ou de l'ex-conjoint(e) (Cf. annexe 1 et 2)
- Photocopie de la carte d'identité du conjoint
- En cas de versement du SFT à l'ex-conjoint(e) ou du partage du SFT dans le cadre d'une garde alternée (Couple d'agent public), renseigner le formulaire joint
- Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales de l'ex-conjoint(e) ou ex-concubin(e) pour les enfants à sa charge ou en garde alternée
- Copie du jugement de divorce, de séparation légale ou de l'ordonnance de non conciliation mentionnant la résidence des enfants chez l'ex-conjoint(e) ou ex-concubin(e)
- Copie du livret de famille de l'ex-conjoint(e) ou ex-concubin(e)
- Copie du dernier bulletin de paye de l'ex-conjoint(e) ou ex-concubin(e)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'ex-conjoint(e) ou ex-concubin(e) uniquement dans le cadre d'une cession du SFT à l'ex-conjoint(e) ou ex-concubin(e)



ATTESTATION DE NON PERCEPTION DU SFT

Attestation sur l'honneur
En cas d'exercice d'une activité non
salarisée
[à faire remplir par votre
conjoint(e) ou ex-conjoint(e)]

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur (cochez la case correspondante) :

Exercer une activité libérale en qualité de

Etre artisan, commerçant ou exploitant agricole

N'exercer aucune activité professionnelle.

Veillez fournir les documents complémentaires correspondants à votre situation :

- Vous êtes étudiant : une copie de votre certificat de scolarité
- Vous êtes père ou mère au foyer : pas de justificatif à fournir
- Vous êtes en congé parental : un document de votre employeur attestant votre situation
- Vous êtes au chômage : un historique de demandeur d'emploi (disponible sur votre espace personnel Pôle Emploi)
- Vous êtes retraité : une copie de votre arrêté de mise à la retraite ou un relevé de pension

Fait le

à

Signature de l'agent

**Si exercice d'une profession libérale,
artisan ou commerçant, veuillez
apposer votre tampon professionnel**



ATTESTATION DE NON PERCEPTION DU SFT

Attestation employeur

[à faire remplir par l'employeur ou le service gestionnaire du (de la) conjoint(e) ou ex-conjoint(e)]

Je soussigné (e)

Exerçant la fonction de

Raison sociale de l'établissement

Atteste que Madame Monsieur

Employé(e) en qualité de

Depuis le

Ne perçoit pas de supplément familial de traitement ou un avantage de même nature.

Fait le à

Signature

Cachet de l'employeur ou du service gestionnaire